

TARIF** ICM au 1° juin 2017 (Taux TVA 20%)

**Sauf conventions particulières

page 1/2

HT	TTC	
		1 - GÉRANCE IMMOBILIÈRE **
		1-1 GÉRANCE IMMOBILIÈRE (Facturation au Propriétaire) **
4,5	5,4	% sur les sommes encaissées pour un règlement trimestriel
8,33	10	€ Forfait annuel de frais de bureau
25	30	€ Forfait annuel de gestion/suivi administratif/comptable des contrats d'assurance souscrit par le bailleur
		1-2 Options Facultatives (facturation au Propriétaire)**
50	60	€ Visite annuelle des locaux avec compte rendu détaillé
25	30	€ fourniture des éléments de déclaration annuelle des revenus fonciers
1	1,2	% supplémentaire sur les sommes encaissées pour un rapport de gérance mensuel
	2,5	% des encaissements pour Garantie de paiement Loyers Chargés et Détériorations immo
3	3,6	% suivi et/ou règlement de travaux
50	60	€ l'heure de représentation à assemblée générale
25	30	€ Frais de dossier contentieux locataire (Huissier, avocat...)
41,66	50	€ Frais de gestion de sinistre d'assurance
41,66	50	€ Frais de représentation lors des expertises (toute heure commencée est due le décompte se fait entre l'heure de départ et l'heure de retour à l'agence)
		1-3 - GERANCE IMMOBILIERE (facturation au Locataire)
100	100	% des Frais réels récupérables de procédure suivant facturation
100	100	% des Frais réels pour chèque ou prélèvement impayé
1,2	1,44	€ Par courrier ou photocopie ou note d'information adressé à demande
		2 - LOCATION : REDACTION d'ACTES et D'ETAT des LIEUX**
		2-1 - Etat des lieux Local à usage d'Habitation principale selon décret 2013-392 du 10 mai 2013 (facturation partagée 50% locataire et 50% Propriétaire)
5	6	€ RÉDACTION Etat des lieux d'habitation par m ² de surface habitable
		2-2 - Honoraires d'entremise et de négociation local à usage d'habitation (facturation au bailleur) **
41,66	50	€ Pour une pièce principale
62,5	75	€ Pour 2 pièces principales
83,33	100	€ pour 3 pièces principales
125	150	€ A partir de 4 pièces principales
		2-3 - Local à usage Commercial ou Professionnel (facturation au Locataire) **
325	390	€ RÉDACTION BAIL COMMERCIAL
100	100	% des Frais réels d'ENREGISTREMENT en sus pour leur montant
92	110	€ ÉTAT DES LIEUX pour 1 pièce à usage commercial ou professionnel < à 50m ²
14	16,8	€ par pièce supplémentaire, ou tranche de 50m ² à usage commercial ou professionnel
		2-4 - Avenant / renouvellement de bail Commercial/ Professionnel (facturé au Locataire)
325	390	€ avenant d'augmentation de bail hors frais d'enregistrement
100	100	% des frais réel d'enregistrement en sus pour leur montant
		3 - LOCATION : Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction du bail selon décret 2013-392 du 10 mai 2013
		3-1 - Local à usage d'Habitation principale (facturation partagée 50% locataire et 50% Propriétaire)
16,66	20	€ par m ² habitable Zone tendue
		Agglomération Meaux : Meaux, Crégy les Meaux, Nanteuil les Meaux, Poincy, Trilport, Villenoy
13,33	16	€ par m ² habitable en zone non tendue
		3-2 - Local à usage Commercial ou Professionnel (facturation au Locataire)
10	12	% du loyer annuel hors charges pour recherche locative
		3-3 - Local autre (ex parking garage etc (facturation égale, au Propriétaire et au Locataire)
10	12	% du loyer annuel hors charges pour recherche locative

HT	TTC	
<u>5 - SYNDIC (immeubles d'habitation)**</u>		
130	156	honoraires de prestations forfaitaires conformes au décret du 26 mars 2015 (par lot principal), ce tarif actuel se distingue en assemblée générale en fonction de la composition de la copropriété, avec un minimum de 1.250,00 € HT pour une copropriété,
66,66	80	€ vacation syndic aux heures ouvrables
83,33	100	€ vacation syndic aux heures ouvrables
Gratuit		Prise en charge d'un dossier
291,7	350	€ Etat daté (facturation par mutation au vendeur, actualisation incluse)
15	18	€ Mise en demeure
100	120	€ Remise du dossier à l'huissier/avocat
100	120	€ Injonction de payer
100	120	€ Prise d'hypothèque
125	150	€ Opposition article 20 loi 1965
5	6	€ Consultation extranet (par lot principal) sauf dispense de l'assemblée générale
Gratuit		Attestation TVA taux réduit
Gratuit		Location de salle au cabinet
Réel		Frais d'affranchissement, location salle extérieure, publication recherche employé
0,2	0,4	€ Tirage document à l'unité pour le copropriétaire demandeur

6 - VENTE TERRAIN & IMMEUBLE charge mandant vendeur **

Mandat V.I.P. (Vente Immobilière Prioritaire) : mandat exclusif ou succès***

Prix de vente demandé inférieur à 50.000€ : honoraires de 5.000 € TTC en sus du prix de vente demandé
 Prix de vente demandé de 50.001€ à 150.000€ : honoraires de 8.000 € TTC en sus du prix de vente demandé
 Prix de vente demandé de 150.001€ à 250.000€ : honoraires de 10.000 € TTC en sus du prix de vente demandé
 Prix de vente demandé de 250.001€ à 300.000€ : honoraires de 12.000 € TTC en sus du prix de vente demandé
 Prix de vente demandé de 300.001€ à 350.000€ : honoraires de 15.000 € TTC en sus du prix de vente demandé
 Prix de vente demandé à partir de 350.001€, supplément de 2.000€ TTC en sus par tranche de 50.000€

Mandat SINGLE : mandat simple***

Prix de vente demandé inférieur à 50.000€ : honoraires de 6.000 € TTC en sus du prix de vente demandé
 Prix de vente demandé de 50.001€ à 150.000€ : honoraires de 9.000 € TTC en sus du prix de vente demandé
 Prix de vente demandé de 150.001€ à 250.000€ : honoraires de 11.000 € TTC en sus du prix de vente demandé
 Prix de vente demandé de 250.001€ à 300.000€ : honoraires de 14.000 € TTC en sus du prix de vente demandé
 Prix de vente demandé de 300.001€ à 350.000€ : honoraires de 16.000 € TTC en sus du prix de vente demandé
 Prix de vente demandé à partir de 350.001€, supplément de 3.000€ TTC en sus par tranche de 50.000€

*** nous consulter pour les conditions générales du mandat